

CONDENSÉ

Dans la présente étude, l'auteur part du principe que tous les conflits n'ont pas les mêmes motifs (intérêts ou besoins); par conséquent, la meilleure façon de les résoudre consistera sans doute à utiliser des techniques différentes, mais compatibles. L'une de ces techniques est le «cessez-le-feu humanitaire», qui consiste à arrêter un conflit armé pendant une période limitée afin de répondre à un besoin précis de la population dans la zone de guerre. On estime qu'il est dans l'intérêt des belligérants de satisfaire à un tel besoin, qu'il s'agisse d'augmenter le degré d'immunisation des enfants ou d'éviter que la population civile soit décimée par la faim.

La mise en place d'un cessez-le-feu humanitaire peut être considérée comme une entreprise d'édification de la paix. Elle suppose que les belligérants acceptent de collaborer pour atteindre un but commun. À cet égard, elle peut faciliter la communication et contribuer à établir la confiance entre ces derniers. Dans le présent document, l'auteur examine trois cas où il y a eu cessez-le-feu humanitaire : le Salvador en 1985, le Liban en 1987 et le Soudan en 1989.

L'auteur estime que de telles entreprises d'édification de la paix favorisent effectivement l'instauration de cette dernière et qu'elles montrent concrètement aux belligérants divers moyens de collaborer afin de résoudre un problème. Qui plus est, le cessez-le-feu humanitaire peut parfois leur donner l'occasion ou le prétexte d'entamer des pourparlers susceptibles de déboucher sur un règlement pacifique plus durable.